



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI  
DEFENSE DES ENFANTS INTERNACIONAL DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI  
*the worldwide movement for children's rights*

# Rapport annuel 2011

## TABLE DES MATIERES

<b>I. Avant-propos de notre Directrice.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Introduction de notre président.....</b>	<b>4</b>
<b>III. Qui nous sommes: Acteurs justice, Défenseurs de droits.....</b>	<b>5</b>
<b>IV: Où nous travaillons: un réseau global de membres nationaux.....</b>	<b>5</b>
<b>V. Comment nous travaillons: Efforts pour les Droits de l'Enfant, la protection et la participation.....</b>	<b>6</b>
<b>VI. DEI au niveau global: les activités principales pragmatiques du Secretariat International en 2011.....</b>	<b>6</b>
1. <i>Plan stratégique d'action de la justice pour mineurs.....</i>	<b>6</b>
a. Plaidoyer International de la Justice pour mineurs.....	<b>7</b>
b. Groupe Interinstitutions sur la Justice pour mineurs (IPJJ).....	<b>8</b>
c. Plaidoyer International des droits de l'enfant.....	<b>10</b>
2. <i>Publications.....</i>	<b>13</b>
<b>VII. DEI au niveau régional: programmes régionaux et projets.....</b>	<b>14</b>
a. Les Amériques.....	<b>14</b>
b. l'Afrique.....	<b>15</b>
c. Le Moyen-Orient.....	<b>16</b>

<b>VIII. DEI au niveau national: principales réalisations et activités des Sections nationales.....</b>	<b>17</b>
<i>1. L'Afrique.....</i>	<b>17</b>
<i>2. Les Amériques.....</i>	<b>20</b>
<i>3. L'Asie et le Pacifique.....</i>	<b>23</b>
<i>4. L'Europe.....</i>	<b>24</b>
<i>5. Le Moyen-Orient.....</i>	<b>25</b>
<b>IX. Vue d'ensemble des sources de financement de DEI-SI en 2011.....</b>	<b>26</b>

## **I. Avant-propos de notre Directrice: *Ileana Bello***

L'année 2011 peut être considérée comme une année importante pour les enfants: d'une part, le Troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), impliquant une procédure de communications pour les violations des droits de l'enfant, a été adoptée en Juin par l'ONU au Conseil des Droits de l'Homme et puis en Décembre par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Protocole permettra, pour la première fois, au Comité des droits de l'enfant d'examiner des communications émanant d'enfants et de leurs représentants qui prétendent que leurs droits ont été violés. Cette évolution est d'une importance capitale: les enfants victimes d'abus et de violations des droits vont désormais être en mesure de déposer des plaintes devant le comité d'experts internationaux, s'ils n'ont pas été en mesure d'obtenir des recours juridiques de ces violations dans leurs pays.

DCI a joué un rôle actif dans la coalition internationale composée de plus de 80 ONG nationales et internationales coordonnées par le Groupe des ONG pour la CDE, qui a travaillé sur le lobbying pour ce protocole depuis le début. Aujourd'hui, le Protocole est une réalité, mais maintenant il est temps pour la campagne: une fois de plus, les sections nationales de DEI, représentées dans plus de 40 pays à travers le monde, pourront contribuer activement à sa ratification dans autant de pays que possible.

Comme pour d'autres rôles que DEI a joué au niveau international, 2011 a été l'année de la conférence internationale, "La privation de liberté des enfants comme le dernier recours», a été organisé en partenariat avec l'African Child Policy Forum (ACPF), à Kampala, en Ouganda, au début novembre. La Conférence de Kampala a marqué le début d'une nouvelle phase pour DEI, qui coïncide avec le besoin de faire pression au niveau mondial pour les systèmes de justice entièrement adaptés aux enfants.

DEI a également contribué à la résolution du Conseil des Droits de l'Homme sur l'administration de la justice, en particulier la justice pour mineurs, parrainée par la Mission permanente autrichienne à l'ONU à Genève. La résolution pour laquelle DEI s'est fortement impliquée, par l'intermédiaire du Groupe Interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ), est d'une importance fondamentale pour le travail de lobbying et de plaidoyer aux niveaux international et national; une mention spécifique a été faite de l'IPJJ et ses membres (y compris les DCI), en particulier quand il s'agit de l'appui financier que les Etats doivent garantir à ses membres.

DEI se tourne vers 2012, l'année de sa onzième Assemblée générale internationale (IGA) dont le but de construire sur un terrain commun de la justice, cherchant à faire en sorte que les systèmes de justice sont conçus et ajustés pour tenir compte des problèmes particuliers rencontrés par les enfants quand ils entrent en contact avec la loi.

## **II. Introduction de notre Président : *Rifat Odeh Kassis***

Comme toujours, c'est avec beaucoup de fierté et de plaisir que je m'adresse à vous dans les pages du rapport annuel de DEI: un récit de notre vie organisationnelle en 2011, et des réalisations, des défis, des surprises, des changements, des échanges, des leçons et des buts que nous avons partagés ensemble.

En ce qui concerne les défis, nos contextes - local, national, régional et international - continuer à croître et à se déplacer, et ainsi nos défis changent aussi. Mais, d'année en année, beaucoup de choses sont restées fondamentalement les mêmes: les pressions sur les ONG et les donateurs à la suite de la crise économique mondiale, les difficultés à «vendre» des questions relatives aux Enfants qui sont politiquement impopulaires (telle que la justice pour mineurs, l'un des principaux domaines de travail de DEI) comme des priorités pour tous les gouvernements; intégrer sans équivoque les droits des enfants dans tous les agendas nationaux et dans la législation, etc

Nonobstant les défis, le travail de DEI se poursuit sans relâche dans la défense des droits humains de l'enfant et de leurs droits politiques. En outre, en tant qu'institution, nous continuons à travailler pour assurer l'efficacité, la polyvalence, la solidarité et la durabilité de notre travail dans le monde entier.

A titre d'exemple de notre progrès en tant que «famille», comme un réseau de soutien mutuel et continuellement en expansion, nous pouvons évoquer l'événement internationale effectué par DEI cette année: la conférence intitulée «Privation de liberté des enfants comme dernier recours», qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, en Novembre 2011, en partenariat entre le Secrétariat DCI International (DEI-SI) et de l'African Child Policy Forum (ACPF). Rassemblant plus de 300 participants, dont 16 sections nationales de DEI, la Conférence de Kampala était une instance productive et inspirante pour la promotion et les initiatives mettant l'accent sur les droits des enfants à travers le continent africain - et de la coopération et la collaboration entre des acteurs des droits de l'enfant à travers le monde.

Rédiger cette lettre est particulièrement amère pour moi cette année, car elle marque la fin de mon mandat comme président au niveau international de DEI. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons déjà tenu notre Assemblée Générale Internationale tri-annuelle (IGA): une plate-forme importante pour des discussions utiles et les échanges entre nos 43 sections nationales, et l'occasion pour tous les membres de DEI de voter pour la prochaine équipe de leadership international.

Ainsi, je suis heureux d'annoncer que le prochain président DEI est Benoit Van Keirsbilck (notre ancien trésorier) de DEI-Belgique: un leader fort, gentil et compétent, un véritable ami, et un défenseur infatigable des droits des enfants dans son pays et dans tous les autres. Avec Benoit à la fois comme président et collègue, je sais que DEI continuera à faire de grands progrès vers l'égalité, la liberté et la sécurité pour les enfants à travers le monde.

Pendant ce temps, je suis honoré de continuer à faire partie de la famille DEI en tant que directeur général de DCI-Palestine et en tant que membre du Conseil Exécutif International de DEI (CEI). Et, encore une fois, je vous remercie - collègues, partenaires et amis - pour votre partenariat dans la lutte pour les droits internationaux des enfants.

### III. Qui nous sommes: Acteurs pour la Justice et défenseurs des Droits

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation indépendante non-gouvernementale internationale des droits humains qui depuis plus de 30 ans, promeut et protège les droits des enfants au niveau mondial, régional, national et local. DEI est représentée dans 43 pays dans le monde à travers ses sections nationales et ses membres associés, chacun travaillant sur les questions des droits de l'enfant qui sont les plus pertinentes dans leur contexte national respectif: ces questions vont de l'éradication du travail des enfants, le trafic d'enfants et la violence contre les enfants au plaidoyer pour les droits des enfants dans les zones de conflit à la promotion de la participation des enfants. La justice des mineurs est la priorité absolue du mouvement mondial, avec plus de 75% des sections nationales qui mènent des activités dans ce domaine.

Le Secrétariat international de DEI (DEI-SI) situé à Genève, est le «hub» du mouvement. Il représente les sections nationales au niveau international, développe des projets de promotion des droits des enfants partout dans le monde, et fournit un appui (institutionnel, technique, plaidoyer) pour les activités et le développement de sections nationales de DEI et de membres associés.

Dans ce rapport annuel, vous pourrez lire davantage sur la structure de DEI en tant que mouvement: activités réalisées par DEI-SI; activités menées conjointement par les sections de DEI à travers des régions entières, et des activités spécifiques menées par les sections nationales au sein de ces régions.

#### Mission

DEI se consacre à assurer la continuité d'une action internationale pratique, systématique concertée et dirigée vers la promotion et la protection des droits de l'enfant telle que formulée par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), ses protocoles facultatifs et tous les autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

#### Vision

Les enfants devraient jouir et exercer leurs droits dans une société juste et responsable.

### IV. Où nous travaillons: un réseau global de membres nationaux

DEI possède des sections nationales et / ou membres associés dans les pays suivants.

**Afrique:** Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Gambie, Ghana, Côte-d'Ivoire, Libéria, Mauritanie, Maurice, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Ouganda et Zimbabwe (section provisoire). **Les Amériques:** Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Paraguay et Uruguay, ainsi qu'un représentant bénévole à l'ONU à New York. **Asie et le Pacifique:** Australie, Pakistan et Sri Lanka. **Europe:** Albanie, Belgique, République tchèque, France, Italie, Macédoine, Pays-Bas, Russie (section provisoire), Slovaquie et Suisse. **Moyen-Orient:** Israël, Liban et Palestine.

## **V. Comment nous travaillons: Lutter pour les droits des enfants, protection et participation**

Le travail de DEI aux niveaux national, régional et international est dirigé par les principes consacrés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). Sur la base de la CDE et d'autres normes internationales pertinentes et d'instruments régionaux, des sections nationales de DEI développent des actions en réponse à des questions touchant les droits de l'enfant dans leur pays respectif. Ces actions peuvent inclure la surveillance de la mise en œuvre des normes pour les droits des enfants; la défense et le lobbying aux niveaux local, national, et / ou international, la recherche ciblée; la sensibilisation et la diffusion de l'information, la formation des décideurs, des responsables de la justice, des officiers de police, des travailleurs sociaux et des professeurs de l'éducation, et les interventions directes avec les enfants, leurs familles et leurs communautés locales. DEI-SI œuvre pour soutenir de telles initiatives, qu'elles soient réalisées par des sections individuelles ou qu'elles soient le fruit d'efforts régionaux ; ce soutien comprend parfois une assistance technique aux sections notamment élaborer des propositions / programmes spécifiques ou préparer des rapports alternatifs soumis au Comité des droits de l'enfant ou à l'Examen périodique universel (EPU) et d'autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

DEI croit fermement en l'importance du réseau et l'établissement d'alliances stratégiques afin de renforcer ses travaux et accroître son impact. C'est pourquoi DEI collabore avec plusieurs acteurs des droits de l'enfant, par exemple, le Comité des droits de l'enfant. DEI possède un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 1991 (ECOSOC) et le Conseil de l'Europe, ainsi que des relations de travail avec l'UNESCO, l'UNICEF et l'OIT. DEI est également membre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, servant aussi de co-animateur du Groupe de travail sur les enfants et la violence. DEI est un membre élu du Groupe consultatif des ONG pour le suivi des Nations Unies sur la violence, et il est un hôte et membre actif du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ).

## **VI. DEI au niveau global**

### **Les activités principales pragmatiques du Secrétariat International en 2011**

#### *1. Plan stratégique d'action sur la justice juvénile*

Tout au long de 2011, le Secrétariat international de DEI (DEI-SI) a continué à mettre en œuvre son plan d'action stratégique sur la justice pour mineurs. Son objectif global est de « rendre la situation des enfants et la justice pour mineurs dans le monde connue internationalement, promouvoir des actions qui visent à inclure la justice pour mineurs comme une question prioritaire dans les programmes politiques aux niveaux international, régional et national; de renforcer les systèmes nationaux de justice juvénile , et garantir les droits des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. »

Cette année, grâce au soutien en cours et un soutien renouvelé de nos donateurs et des sections, DEI a été en mesure de poursuivre et de faire progresser ses objectifs principaux :

- *Surveiller et rendre compte de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, afin de tenir au courant des réalisations et des défis et de proposer des recommandations, en particulier dans le domaine de la justice pour mineurs, en vue d'atteindre la justice pour mineurs, conformément à la Convention.*
- *Respecter et faire pression pour la sauvegarde des droits de l'enfant dans la justice pour mineurs, y compris la mise en œuvre des politiques et des pratiques qui privilégient des solutions alternatives à la privation de liberté, à la violence et le respect de la dignité de tous les enfants.*
- *Renforcer l'utilisation d'instruments et de mécanismes internationaux et régionaux actuels relatifs aux droits de l'homme et renforcer le rôle actif de DEI dans la coordination des Droits de l'enfant du plaidoyer de justice pour mineurs, le maintien du focus de la justice pour mineurs et la diffusion de l'expertise sur la justice pour mineurs dans toutes les régions du monde.*
- *Améliorer les capacités des sections nationales de DEI en particulier et des militants des droits de l'enfant en général ; promouvoir et défendre les droits de tous les enfants, mais spécifiquement des enfants en conflit avec la loi, et apporter un soutien technique et moral aux efforts de plaidoyer et de lobbying déployés par les sections au niveau international.*
- *Construire et consolider des partenariats et des alliances stratégiques afin de répondre adéquatement aux défis du contexte mondial en évolution rapide, entre les membres du mouvement et avec d'autres partenaires*

Les paragraphes qui suivent décrivent les principales activités effectuées par DEI-SI, et les partenariats fixés, afin de traduire ces objectifs en actions.

#### a. Plaidoyer International de la justice pour mineurs

- DEI a co-parrainé, co-organisé (avec l'African Child Policy Forum (ACPF)) et participé à une conférence internationale sur la justice pour mineurs: «La privation de liberté des enfants comme dernier recours», qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, en novembre 2011. (Pour plus d'informations sur la conférence, voir, s'il vous plaît, la section VII.1.b, DEI au niveau régional: Afrique, ci-dessous)
- Comme il est décrit plus en détail ci-dessous (section VI.1.c., Plaidoyer international des droits de l'enfant), DEI-SI a participé à trois sessions de la CDH (16e, 17e, 18e) avec plusieurs initiatives axées explicitement sur les questions de justice pour mineurs. Il s'agit notamment : d'un exposé oral sur l'évaluation de l'état des enfants des rues qui entrent en contact avec le système de justice pour mineurs (16e), un événement parallèle sur le renforcement de la sensibilisation et de la protection des enfants des rues au sein du système de justice pour mineurs (16e); une déclaration écrite sur la promotion des droits des enfants des rues dans le système de justice

pour mineurs (16e), un évènement parallèle sur l'égalité des chances dans l'éducation, avec un focus particulier sur les droits à l'éducation des enfants en détention, et sur le suivi de la qualité et de la quantité de la scolarisation en prison (17e), et un exposé oral sur le respect des principes de la justice adaptée aux enfants lors de l'examen de la responsabilité des enfants impliqués dans les conflits armés (18e).

- DEI-SI, représentée par la Directrice exécutive Mme Bello Ileana, reste un membre du Conseil consultatif des ONG des Nations Unies pour le suivi sur la violence contre les enfants. Le Conseil consultatif s'est réuni du 11-14 Octobre 2011, à l'occasion de la troisième réunion du Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies. (Il se réunit également à la session de Mars du CDH). A New York, le Conseil a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants (SGSRVAC) pour présenter ses activités, en savoir plus sur ses plans et ses missions, et pour promouvoir le soutien dans le renouvellement de son mandat. Le Conseil a également assisté à la troisième session du Comité, qui a entendu les rapports du SGSRVAC, le RSSG pour les enfants et les conflits armés, et d'autres, avec une attention particulière accordée aux liens faits entre la justice pour mineurs et les enfants impliqués dans les conflits armés, des solutions alternatives à la détention, le processus de justice réparatrice, etc
- En collaboration avec IPJJ (voir plus d'informations ci-dessous), DEI-SI a contribué à la résolution du Conseil des droits de l'Homme dans l'administration de la justice, en particulier la justice pour mineurs (A/HRC/18/L.9), qui a été adoptée à la 18e session du Conseil des Droits de l'Homme (29 Septembre 2011).
- DEI-SI a organisé un congrès sur la détention et la torture contre les mineurs soulignant la question de la violence contre les enfants notamment les cas des enfants palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et les enfants kurdes détenus dans les prisons turques (Rome - mai 2011).

#### b. Groupe Interinstitutions sur la Justice pour mineurs (IPJJ)

Cette année, DEI-SI a continué d'accueillir le Groupe Interinstitutions sur la Justice pour mineurs (IPJJ). Il fait également partie de son comité directeur.

Avec un secrétariat permanent mis en place en 2007, l'IPJJ a été mandaté par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) pour faciliter et améliorer la coordination des pays au niveau mondial en fournissant des conseils techniques et une assistance pour la justice pour mineurs en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres normes pertinentes. En Juin 2010, l'IPJJ était composé de douze membres: six organismes des Nations Unies et six organisations non gouvernementales actives dans la réforme de la justice pour mineurs. En plus de DEI, les autres membres sont : le Haut-commissariat des Droits de l'Homme, l'UNICEF, le DOMP, le PNUD, l'ONUDC, CRC, l'Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la famille, OIJJ, PRI, Terre des Hommes et l'OMCT.



L'IPJJ cherche également à renforcer son rôle en tant que plate-forme pour l'échange d'informations et d'expertise sur la justice pour mineurs aux niveaux national, régional et international. C'est dans cet esprit que ses membres ont choisi de porter les questions de justice pour mineurs à l'ordre du jour de la communauté internationale.

En tant que co-animateur du Groupe de travail du Groupe des ONG pour le CRC sur les enfants et la violence, DEI a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Groupe impliqués dans les activités du groupe (l'OMCT, Terre des Hommes et le HCDH), en accordant une attention particulière à la suite donnée aux recommandations de l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants en détention.

### **Résultats en 2011**

- En tant qu'hôte et membre du comité directeur de l'IPJJ, DEI a été actif et impliqué dans toutes les instances où les observations finales du CRC se référaient à l'assistance technique en matière de justice juvénile dans les pays où DEI dispose de sections. Cela a également entraîné les efforts visant à assurer la coordination des actions de suivi au niveau national, y compris les Observations finales du CRC par le biais des réunions de suivi au niveau international avec les États parties. Le Secrétariat de l'IPJJ a également souligné les pays spécifiques dans lesquels le Comité a recommandé que les États parties contactent le IPJJ et ses organisations membres pour assistance.
- Dans le cadre de l'effort global visant à améliorer la visibilité de l'IPJJ, à consolider et à accroître ses membres, et à élever le profil des questions de justice pour mineurs au niveau international, il a travaillé sur une note d'information partagée avec ses bureaux pays / régionaux; a identifié les membres potentiels et a contacté les personnes sélectionnées; a fourni / distribué des copies des présentations et des publications clés du Groupe; a organisé des événements en parallèle aux sessions du CDH (dont un co-dirigé par DEI sur les enfants des rues et la justice pour mineurs au cours de 16ème session du CDH), l'Assemblée générale, et d'autres organismes.
- Tout au long de l'année, l'IPJJ a travaillé de diverses façons afin d'accroître la disponibilité des outils existants d'assistance technique et des ressources sur la justice pour mineurs. Cela a impliqué la coordination et la génération d'un nouveau site Web ([www.ipjj.org](http://www.ipjj.org)); l'édition, la publication et la diffusion d'un bulletin électronique mensuel dans les trois langues du Groupe de travail (anglais, français et espagnol); la mise à jour et l'élargissement de la liste d'experts sur la justice pour mineurs; la conception d'une nouvelle brochure et la coordination du flux général d'informations entre les membres du Groupe, en particulier de les informer sur les nouveaux rapports / résolutions sur la justice pour mineurs et de répondre aux demandes de documents.
- Le groupe a produit une nouvelle publication intitulée "Critères pour la conception et l'évaluation des programmes de réforme de la justice pour mineurs et l'identification des bonnes pratiques", ainsi qu'une fiche d'information sur la justice pour les enfants et une note conceptuelle sur la détention provisoire, à faire circuler parmi les

membres pour approbation et coordonner la publication. Le Groupe a également travaillé à coordonner des déclarations communes ad hoc de ses membres et les distribuer dans des forums pertinents.

- Lorsque l'Ambassade de Suisse au Sénégal, envisage de lancer un projet sur les droits de l'homme en partenariat avec le Sénégal, en cherchant à évaluer les besoins / priorités de ce projet, voulant collaborer avec le IPJJ en mai, le Coordinateur du Secrétariat a recommandé DEI (avec plusieurs autres membres du Groupe) pour fournir une assistance dans l'évaluation des questions de justice pour mineurs.
- Concernant le suivi des recommandations faites aux États spécifiques pour une assistance technique et l'échange d'informations, DEI et le Coordinateur du Secrétariat de IPJJ se sont entretenus avec l'Ambassadeur de la République tchèque en Juillet afin de présenter l'IPJJ, ses membres et ses activités, ainsi que partager l'information et les pratiques prometteuses avec le représentant de l'Etat.
- En collaboration avec d'autres membres du Groupe, DEI a contribué à la préparation de la Journée de discussion générale du CRC (DGD), «Les enfants de parents incarcérés," en Septembre 2011.
- DEI et le IPJJ ont maintenu la collaboration avec le SRSGVAC, Mme Marta Santos Pais, qui fait de la question des «enfants et la justice" une de ses priorités pour 2011-2012. Son personnel a contacté le Secrétariat pour avoir des commentaires sur son document de travail sur «Les enfants et la justice durant et au lendemain des conflits armés», qui a été présenté à la 18e session du CDH. Comme mentionné ci-dessus, le Directeur exécutif Mme Ileana Bello, avec le coordinateur du Secrétariat de l'IPJJ, a rencontré le SRSGVAC à New York en Octobre, où elle a demandé le soutien de l'IPJJ dans l'acquisition de renseignements de première main sur la déjudiciarisation et les données sur les enfants détenus dans les pays touchés par les conflits armés.
- Depuis la fin de l'année 2011, DEI, le HCDH et le secrétariat de la Commission organisent une exposition photographique sur "Les mineurs derrière les barreaux." Cet événement sera présenté dans le cadre de la 21e session du CDH en Septembre 2012.
- Comme mentionné ci-dessus, DEI-SI et le IPJJ ont contribué à la résolution du CDH sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice, en particulier la justice pour mineurs (A/HRC/18/L.9).

### c. Plaidoyer International des droits de l'enfant

En plus de sa thématique focus sur la justice pour mineurs, DEI a maintenu une plus grande attention à d'autres questions relatives aux droits de l'enfant et, lorsque cela était possible, elle est intervenue sur de graves violations des droits de l'enfant au cas par cas basés - particulièrement dans les pays où DEI dispose d'une section nationale. [Pour plus d'informations sur les déclarations et les communiqués de presse transmis par DEI, voir, s'il

vous plaît, la section IV.2, des publications, ci-dessous.]

Ce qui suit sont quelques-uns des plaidoyers majeurs des droits des enfants menés par DEI-SI durant l'année précédente.

### Résultats en 2011

- DEI-SI a participé à la 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> session du Conseil des Droits des l'Homme des Nations Unies (HRC). Ses contributions, réalisées conjointement avec un certain nombre d'autres ONG, sont les suivantes:

#### 16ème session

- Les déclarations orales sur l'importance de l'enregistrement des naissances et la nécessité d'assurer ce droit aux enfants vivant et / ou travaillant dans les rues; une approche holistique à la protection et à la promotion des droits des enfants des rues; l'importance d'évaluer le statut des enfants des rues qui entrent en contact avec le système de justice pour mineurs ; le droit des filles qui vivent et travaillent dans la rue à être protégées contre la violence ; la nécessité pour les Etats de fournir des services de santé adéquats aux enfants des rues; l'obligation de protéger les enfants des rues contre les violations des droits de l'homme (abus physiques et sexuels, exploitation, trafic, diverses formes d'exploitation au travail); l'obligation à l'égard des soins, la protection et l'intégration sociale des enfants des rues ; le devoir des Etats de s'attaquer aux causes profondes de la violence contre les enfants en général et contre les enfants des rues en particulier, et donner la priorité à des mesures de prévention ; et la nécessité de protéger les enfants palestiniens de diverses formes de violence auxquelles ils sont soumis.
- Déclarations écrites sur le droit à l'éducation des enfants vivant et / ou travaillant dans la rue ; la nécessité de promouvoir les droits des enfants des rues au sein du système de justice pour mineurs, en particulier en respectant la dépenalisation des délits d'état, la fixation d'un âge convenable de responsabilité pénale, la garantie des services sociaux adéquats, et d'autres questions clés.
- Un évènement parallèle co-organisé avec le Secrétariat de l'IPJJ et de l'OMCT, sur des situations et des violations particulières des droits auxquelles les enfants des rues sont soumis , le problème des délits d'état, la nécessité de sensibiliser le public et de renforcer la protection des enfants des rues au sein du système de justice pour mineurs; et les rôles des forces de sécurité, des collectivités locales, et des Etats pour assurer leur protection.

#### 17ème session

- Un évènement parallèle axé sur l'égalité des chances dans l'éducation, avec un accent particulier sur les droits à l'éducation des enfants en détention; l'importance de la surveillance de la qualité et de la quantité de scolarité dans les prisons (surtout pour les filles, un groupe particulièrement vulnérable), et

la nécessité pour les parents d'offrir à leurs enfants une éducation à la fois formelle et informelle afin de leur permettre l'accès à l'égalité des chances à la sortie de prison.

- Un exposé oral sur l'importance de la liberté par rapport à la violence dans les écoles et le droit à une éducation sans violence.

## 18<sup>ème</sup> session

- Les déclarations orales sur l'importance de respecter les principes de la justice adaptée aux enfants lors de l'examen de la responsabilité des enfants impliqués dans les conflits armés et sur la nécessité de protéger les droits des enfants dans des contextes de migration et d'asile, y compris le droit d'être entendu.
- En Juin 2010, DEI-SI a servi en tant que co-animateur (avec War Child Holland), du Groupe de travail sur les enfants et la violence (WG-CAV), qui fait partie intégrante du Groupe des ONG sur les travaux du CRC pour faire en sorte que les droits des enfants soient activement avancés au sein du système des Nations Unies et d'autres forums internationaux. Voici quelques-unes des principales activités du WG-CAV en 2011:
  - Maintien du soutien à Mme Marta Santos Pais du SRSGVAC comprenant des réunions périodiques tenues à Genève.
  - Un document «Food for Thought" fournissant des critères pour des visites de terrain et d'assistance à la SRSGVAC dans les pays sélectionnés pour des missions sur le terrain.
  - Un document regroupant les différentes déclarations présentées par les mandataires de procédures spéciales, identifiant les références faites aux violences contre les enfants dans l'espoir de promouvoir une plus meilleure collaboration entre le SRSGVAC et diverses procédures spéciales.
  - Les contributions apportées à l'Enquête mondiale Progrès RSSG sur la violence contre les enfants 2011, conçue pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude de l'ONU.
  - Une déclaration sur la violence contre les enfants dans l'éducation dans le cadre de la présentation du SR sur l'éducation au cours de la 17<sup>ème</sup> session du CDH (détaillé ci-dessus).
  - Une participation aux préparatifs de la journée annuelle du CDH sur les droits de l'enfant (16<sup>e</sup> session) sur les enfants travaillant et / ou vivant dans les rues et les contributions à la résolution ultérieure; plusieurs déclarations ont été présentées et co-signées, une déclaration orale en conjonction avec la présentation du rapport de la Représentante spéciale sur la violence contre les enfants; diverses manifestations parallèles ont été organisées et co-parrainées.
  - Les membres des groupes de travail ont fait pression sur les missions permanentes à Genève (par exemple le Ghana et le Niger) et ont exploré les moyens d'influencer les autres États à signer et à ratifier les deux Protocoles

facultatifs à la CDE.

- En Octobre, DEI-SI a assisté à une table ronde sur la question des enfants soldats, organisée par l'Institut des Nations Unies pour le Programme de formation de la recherche du maintien de la paix, qui a souligné pourquoi cette question doit être sur les agendas de la sécurité nationale et internationale.
- DEI-SI a assisté à une consultation d'experts en Octobre sur la promotion des droits des enfants qui travaillent et / ou vivent dans la rue; l'événement a été organisé par le Bureau des droits de l'homme du Haut Commissariat des Nations Unies avec le soutien de AVIVA, le Consortium pour les enfants des rues, et UNICEF.
- DEI-SI est un co-sponsor d'une campagne nationale menée par SPARC (membre associé de DEI au Pakistan) contre les peines inhumaines requises contre les enfants. SPARC, ensemble avec DEI-SI, le Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN), et le National Juvenile Justice Network (NJJN), a lancé une campagne de cartes postales sur ce sujet; chaque carte postale comporte une lettre adressée au Premier ministre du Pakistan par les co-sponsors et a été largement distribuée aux ONG, aux médias, et aux comités des droits de l'enfant dans tout le Pakistan.

## 2. Publications

- Plusieurs documents clés ont été générés à partir de la conférence internationale, "La privation de liberté des enfants comme dernier recours», co-organisée par DEI et l'African Child Policy Forum à Kampala, en Ouganda, en Novembre 2011: le site de la conférence [www.kampalaconference.info](http://www.kampalaconference.info); la Déclaration Munyonyo, sur les droits des enfants dans les contextes de justice pour mineurs; deux textes, «Vers une justice adaptée aux enfants en Afrique» et «Lignes directrices sur la lutte pour les enfants dans le systèmes de justice en Afrique», et un documentaire, *10*, sur les enfants privés de liberté à travers l'Afrique. Ces matériaux peuvent être consultés sur le site de la conférence. [Pour plus d'informations sur la conférence et de ses ressources résultantes, voir la section VII.1.b, DEI au niveau régional: Afrique, ci-dessous.]
- Deux bulletins ont été écrits, publiés et diffusés par DEI-SI en 2010: d'abord, la bulletin de DEI, qui compile les mises à jour sur les activités de DEI et celles de DEI-SI, ainsi que la publication d'articles et des informations produites par les sections elles-mêmes; d'autre part, la newsletter sur la justice pour mineurs, qui traite spécifiquement des événements et des discussions dans le domaine de la justice internationale pour mineurs, principalement ceux auxquels DEI participe. En Septembre, DEI-SI a également produit un bulletin spécial sur les enfants de parents incarcérés. Toutes ces publications peuvent être téléchargées sur le site DCI, [www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org).
- Parmi les communiqués de presse de DEI-SI en 2011, un a été publié (Juillet) sur le sort d'urgence des enfants touchés par la grave sécheresse dans la Corne de l'Afrique. La déclaration a examiné divers conflits politiques et injustices financières

qui ont contribué à la crise et a appelé les gouvernements et les organisations humanitaires internationales à fournir et à accroître l'approvisionnement et le soutien - et pas seulement au sommet de la crise, mais aussi de façon durable et dans l'avenir.

## **VII. DEI AU NIVEAU REGIONAL : Programmes régionaux et Projets**

### **1. Les Amériques**

Le Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs en Amérique latine, créé en 2004, promeut des systèmes spécialisés de justice pour mineurs en conformité avec la CDE et d'autres normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ses trois domaines thématiques prioritaires sont les suivants:

- 1) Défendre les droits des adolescents en conflit avec la loi en Amérique latine, avec un fort accent sur la prévention et la réduction de la violence institutionnelle dans les systèmes pénaux en Amérique latine ;
- 2) Sanctions non privatives de liberté, mesures socio-éducatives et des solutions alternatives à la procédure judiciaire, dans le but de promouvoir une application plus large;
- 3) L'âge de la responsabilité pénale, dans le but de promouvoir une réduction de l'âge de la responsabilité pénale en élevant l'âge minimum et le maintien de l'âge maximal à 18 ans, selon les recommandations de la CDE.

Une combinaison de projets nationaux et des activités régionales et internationales, les activités du Programme régional se complètent mutuellement dans un processus coordonné de mobilisation, de lobbying, de dénonciation, et de propositions. Basée à DEI-Bolivie, le programme est réalisé par les sections de DEI en Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, l'Équateur, le Paraguay et Uruguay, et implique la participation supplémentaire des sections de DEI au Brésil, Chili, et son membre associé au Mexique.

Les principales réalisations du Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs en Amérique latine en 2011 sont les suivantes:

- Le nouveau site du programme régional a été lancé: [www.dnijusticiapenaljuvenil.org](http://www.dnijusticiapenaljuvenil.org)
- Du 27-29 Juin, le Programme régional a tenu sa réunion annuelle régionale à Asunción, au Paraguay. Cette rencontre a permis à ses représentants de prendre de nombreuses décisions administratives et programmatiques concernant le futur nouveau site internet du programme, des bulletins électroniques, des rapports régionaux, des analyses du contexte latino-américain, les efforts de plaidoyer, les possibilités de collecte de fonds, et le plan pour établir un observatoire régional de justice pour mineurs (dont le siège physique serait établi à DEI-Uruguay). DEI-SI a participé à cet événement régional dans le cadre du Comité de Supervision.

- En prévision de la 17e session du CDH en Juin, le Programme régional a travaillé à promouvoir une résolution sur l'administration de la justice pour mineurs.
- En Septembre, le Programme régional a publié un rapport, «Les violations des droits de l'homme dans les systèmes de justice juvénile », rassemblant des recherches en provenance des pays représentés par les sections de DEI à travers toute la région. Le rapport peut être consulté ici: [http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/LTD/G11/162/69/PDF/G11\\_16269.pdf](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/LTD/G11/162/69/PDF/G11_16269.pdf). L'étude, présentée à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) en début de Novembre, promeut également des mesures socio-éducatives qui n'impliquent pas l'emprisonnement, mais encourage les ressources de justice réparatrice, et préconise l'âge minimum de responsabilité pénale. Ce dernier point a été inclus dans le texte de la résolution du CDH (voir lien ci-dessus).

## 2. Afrique

Depuis 2009, les sections de DEI en Afrique se sont réunies pour construire un programme régional de justice pour mineurs qui cherche à promouvoir un environnement pacifique et solidaire: l'un vise à favoriser la sensibilisation aux niveaux national, régional et international afin de parvenir à la survie des enfants, la protection, la participation et le développement , en travaillant toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant, à favoriser la non-discrimination, l'accès à la justice et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi. En particulier, ce programme vise à renforcer le réseau de DEI en vue d'influencer des changements positifs dans les domaines du droit et de la pratique dans toute l'Afrique, où il ya encore de nombreuses et alarmantes lacunes dans les législations locales, les politiques, les structures et les ressources qui touchent l'administration de la justice pour mineurs.

En 2011, DEI et African Child Policy Forum (ACPF) ont effectué un événement qui vise à atteindre ces objectifs: une conférence internationale, "La privation de liberté des enfants comme dernier recours», qui a eu lieu à Kampala, en Ouganda, en Novembre 2011. Cette conférence a abouti à un certain nombre de résultats importants:

- La Déclaration de Munyonyo (disponible à l'adresse [www.kampalaconference.info](http://www.kampalaconference.info)), qui demande urgemment à tous les acteurs concernés de "veiller à ce que tous les enfants jouissent de leurs droits dans le système de justice juvénile et que la privation de liberté ne soit utilisée que comme une mesure de dernier recours» et ont été soumis au prochain Civil Society Organizations (CSOs) Forum à Addis-Abeba (Novembre, 2011).
- Deux textes, «Vers une justice adaptée aux enfants en Afrique» et «Lignes directrices sur la lutte pour enfants dans les systèmes de justice en Afrique», qui seront éventuellement soumis à l'Union africaine pour adoption formelle en 2012.
- Un documentaire, 10, sur les enfants privés de liberté à travers l'Afrique.

DEI et ACPF ont ensuite plaidé pour l'application par les Etats africains des directives précitées à travers le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), ainsi que l'Union africaine.

Plus de 300 personnes ont assisté à la Conférence de Kampala. Ses experts comprenaient le Vice Président de l'Ouganda ; le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants; deux membres de la CDE, le président et deux membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant; et de nombreux autres experts actifs dans le domaine de la justice pour mineurs. En plus de DEI-SI, 16 sections nationales de DEI étaient présentes - principalement en provenance d'Afrique, mais avec au moins un représentant de chaque région.

Cette conférence et l'ensemble du processus d'élaboration des lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants, ont été et continuent d'être une opportunité importante pour les sections de DEI en Afrique pour l'échange d'expériences et d'expertise (entre eux, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux de justice pour mineurs) et le travail en collaboration à l'établissement d'un programme régional de justice pour mineurs en Afrique.

DEI, à travers son Vice Président en Sierra Leone, fait partie du Forum de la société civile sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et s'emploie à collaborer plus étroitement avec le Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant.

### 3. Moyen-Orient

Le travail régional de DEI se renforce de plus en plus au Moyen-Orient. Le travail de renforcement du réseau de DEI dans cette région est encore en cours: les graines ont été plantées en 2011, et nous sommes confiants que cette prochaine année, nous les verrons grandir.

Une initiative importante axée sur les sections de DEI qui existent déjà: en Janvier, DEI-Belgique (en collaboration avec DEI-SI et le Vice Président de DEI-Europe) a organisé un séminaire à Bruxelles sur la justice pour mineurs en Europe et au Moyen-Orient. Adressé aux sections de DEI Europe et Moyen-Orient, la conférence a encouragé l'échange d'informations, un inventaire des tendances actuelles, et la création d'un plan d'action pour assurer une meilleure conformité avec la CDE dans la mise en œuvre de la justice pour mineurs au sein de ces deux régions. Le séminaire visait à encourager le développement régional pour DEI entre les différentes sections des mêmes zones.

A l'heure actuelle, le Moyen-Orient est une petite région au sein du réseau de DEI, englobant seulement trois sections: le Liban, Israël et Palestine. Le séminaire de Bruxelles leur offrait une opportunité de renforcer la communication et la planification collective.

Une initiative importante dans le Moyen-Orient, cependant, se concentre sur la création de nouvelles sections de DEI - sur l'élargissement et l'enrichissement du réseau de DEI dans cette région en encourageant la formation de nouveaux membres. En Décembre 2011, DEI-Palestine a dirigé un atelier tenu à Amman, en Jordanie, qui a été suivi par le SI, et le trésorier (également président de DEI Belgique) dans la représentation du Conseil exécutif international. Intitulée "La justice pour mineurs dans le monde arabe», l'événement comprenait également la participation des organisations de la Jordanie, de l'Égypte, du



Yémen, du Bahreïn, et de la Libye ; la police pour mineurs palestinienne et un représentant du ministère palestinien des Affaires sociales.

L'atelier a servi deux buts importants: l'un, comme une session de formation pour les organisations présentes, d'autre part, comme un moyen d'utiliser les ressources que DEI possède déjà afin de maintenir la coopération, renforcer la coordination et accroître l'impact au sein de la famille de DEI.

Nous nous réjouissons de vous tenir informés que le travail régional se poursuit et se développe dans la région du Moyen-Orient.

## VIII. DEI AU NIVEAU NATIONAL

Principales réalisations et activités des sections nationales

*En Région*

### 1. Afrique

- **DEI-Angola** a organisé des événements avec plus de 500 enfants des écoles primaires sur des sujets tels que la criminalité, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et le trafic d'enfants ; il a également organisé divers séminaires dans les églises, les écoles et les postes de police répartis sur trois municipalités sur ces questions, ainsi que sur la question des enfants en conflit avec la loi. DEI-Angola prévoit d'autres projets éducatifs dans les écoles.
- **DEI-Bénin** a organisé des journées thématiques basées sur les documents clés relatifs à la traite des enfants et les droits de l'enfant, a mené des émissions radiophoniques sur les droits de l'enfant, et a organisé une clinique d'aide juridique et d'éducation pour les femmes et les filles handicapées; ce dernier événement a été réalisé dans le cadre des célébrations de la Journée des femmes africaines en 2011. DEI-Bénin a également participé à plusieurs activités de collaboration à l'échelle nationale et internationale: sessions du Conseil consultatif national pour les droits de l'homme, des sessions du Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, des activités de l'Office de l'enfance et l'adolescence (DEA), le projet WIND (amélioration du travail dans le développement du voisinage); la cérémonie de clôture d'un projet de lutte contre la traite des enfants au Bénin, et diverses activités nationales en faveur des enfants des rues et contre le travail des enfants, pour n'en nommer que quelques-uns.
- **DEI-Cameroun**, à travers ses trois domaines d'activité à travers le pays, organise des sessions de formation sur les droits de l'enfant, les enquêtes sociales, en collaboration avec l'organisme national du Service social international, et le suivi / documentation / activités éducatives, en coordination avec COCADE (la Coalition ONG camerounaise pour les droits de l'enfant).

- **DEI-Ghana** fait partie de la région "Girl Power" du projet, qui traite des droits égaux et des opportunités pour les filles et les jeunes femmes à travers trois sections de DEI en Afrique et trois sections ECPAT avec le soutien du ministre néerlandais des Affaires étrangères. (Ce projet a été soumis par l'Alliance des droits de l'enfant aux Pays-Bas, dont DEI-Pays-Bas est un membre.) DEI-Ghana a également conduit des recherches / études sur les violations des droits des enfants au Ghana, a formé plusieurs parties prenantes dans le domaine des droits de l'enfant, et a mené des activités de sensibilisation en organisant des symposiums, des séminaires, des communiqués de presse, affiches, et ainsi de suite.
- **DEI-Libéria** a continué son travail de surveillance étendue, la documentation et des rapports sur les violations des droits de l'enfant dans le système de justice. Il a également mené 150 suivis d'exercices sur les enfants réunifiés à la suite de mesures de déjudiciarisation; a organisé un atelier de formation de protection des enfants dans des collectivités choisies avec les acteurs concernés, et réalisé une campagne d'affichage sur des sujets comme le rôle de la police dans le système de justice pour mineurs, le rôle du Comité du Libéria pour le bien-être de l'Enfant, et d'autres. DEI-Libéria a continué à plaider en faveur de l'adoption de la Loi sur les enfants dans le projet de loi au Parlement libérien, y compris les réunions avec le réseau national de protection des enfants ainsi que des apparitions sur plusieurs programmes de Radio de l'ONU. En outre, il a co-animé (en collaboration avec Child Fonds-Libéria) les interventions psychosociales auprès des enfants visés par les postes de police, une situation d'urgence notamment dans les cas où les parents refusent d'accepter les enfants après leur libération des centres de réadaptation.
- **DEI-Maurice** (Mouvement Halley) a poursuivi son programme BETA (éducation de base pour les adolescents) qui dispense des cours d'alphabétisation chaque année à 50 élèves des régions rurales qui ont abandonné le système éducatif formel, les aidant ainsi à sécuriser des emplois. DEI-Maurice gère également un programme de mentor pour jeunes entrepreneurs (les mentors eux-mêmes sont formés par DEI-Maurice) et a mené une campagne nationale de sensibilisation sur le thème de la sécurité des enfants en ligne; cette campagne se composait de vingt-cinq ateliers pour les parents, les enseignants, étudiants, et les parties prenantes sur internet / domaine de la technologie des communications.
- **DEI-Niger** a réalisé de nombreux programmes de radio et de télévision sur des sujets comme la mendicité des enfants, enfants en conflit avec la loi, le travail des enfants, la traite des enfants et l'éducation, entre autres. DEI-Niger a également organisé des sessions de formation pour une vingtaine de professeurs sur les questions centrales des droits de l'enfant.
- **DEI-Nigéria** a renforcé ses relations avec le gouvernement de l'État de Lagos pour le développement croissant de la base éducationnelle ; son travail s'est concentré sur deux zones géographiques spécifiques par le biais de diverses formations de renforcement des capacités, des activités de mentor et des programmes de surveillance. Il a également inauguré sa "Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants», se concentrant spécifiquement sur les abus sexuels. DEI-

Nigéria continue ses plans comprenant des réunions de sensibilisation de la communauté sur l'inclusion des jeunes dans les programmes du gouvernement local, ainsi que la tenue de forums dans les écoles publiques afin d'encourager l'intérêt des jeunes sur les questions de protection de l'enfance (par exemple : l'accès à l'éducation, les droits reproductifs, et la justice pour mineurs). DEI-Nigéria a également renforcé les collaborations avec le Conseil d'Etat de l'éducation universelle, l'autorité gouvernementale locale d'éducation, les administrations scolaires, et d'autres organisations de la société civile, visant à renforcer deux conseils d'administration importants au sein du système scolaire public: Le School-Based Management Committees (SBMC) et Parent Forum (PF).

- **DEI-Sénégal** a visité les centres d'accueil pour mineurs qui sont gérés par l'ONG espagnole «Projet de solidarité pour les enfants» ; les deux organisations ont effectué ensemble une séance de travail et sont en train d'étudier les possibilités de collaboration future.
- **DEI-Sierra**, la patrie du Vice Président de DEI pour la région africaine, a travaillé en collaboration avec d'autres organisations (comprenant la contribution de groupes d'enfants et de jeunes) à développer les lignes directrices concernant la vérification de l'âge et la déjudiciarisation, par la suite approuvées par le ministère du bien-être social, du Genre et de l'enfance. D'autres moyens de plaider pour des politiques nationales sur les droits des enfants comprenaient des programmes de radio, des bulletins, affiches, réunions scolaires et de la recherche formelle. DEI-Sierra Leone a également travaillé à élaborer les capacités des structures quasi-judiciaires dans les communautés de Freetown par «formation des formateurs » sur la maltraitance des enfants par l'intermédiaire des comités de protection des enfants (CTC) et l'appui des CWCs dans le traitement des affaires impliquant des enfants. Œuvrant à la prévention de la délinquance juvénile et de la maltraitance, DEI-Sierra Leone a présélectionné des films sur ces sujets dans les diverses communautés et a mené des évaluations de programme avant la création de nouveaux programmes des droits de l'enfant pour les garçons et les filles. Il a continué de surveiller les cas d'enfants en conflit avec la loi, ainsi que de fournir gratuitement des services juridiques et de médiation et la facilitation de déjudiciarisation; DEI-Sierra Leone a également organisé avec succès des programmes psychosociaux et éducatifs à la maison de détention provisoire et (centres de détention). Il fait partie de la région "Girl Power" du projet mentionné ci-dessus.
- **DEI-Uganda**, en collaboration avec DEI-SI et l'African Child Policy Forum, a co-organisé la conférence internationale des droits de l'enfant «La privation de liberté comme mesure de dernier recours: Expérience africaine» en Novembre 2011. Cette année, DEI-Uganda se trouve dans la dernière année de son projet de trois ans, "L'autonomisation des enfants en conflit avec la loi», le projet prévoit la formation professionnelle à 200 anciens mineurs délinquants entre 12 et 19 ans. Elle a également augmenté la participation des enfants dans des activités de plaidoyer, comme une campagne contre les sacrifices d'enfants, et a renforcé sa collaboration avec les ministères (puisque la plupart des bénéficiaires sont des centres de réadaptation gérés par l'Etat).

- **DEI-Zimbabwe**, une nouvelle section qui se rajoute à la famille DEI, mène divers programmes de réinsertion et de réadaptation orientés vers les jeunes en conflit avec la loi. Parmi eux se trouvent des programmes d'éducation de tutorat et de rattrapage, d'orientation professionnelle et de compétences améliorant l'employabilité, la santé et des services de santé mentale, l'alcool et prévention de la toxicomanie, le développement du leadership, et les services récréatifs. Dans le cadre des efforts de prévention de la violence, DEI-Zimbabwe se concentre sur les compétences interpersonnelles, les stratégies cognitivo-comportementales, la gestion de la colère, et de l'éthique de travail pro-social pour les adolescents dans ses programmes. En outre, il mène des activités agricoles durables comme une approche de prévention du crime; ces activités servent à promouvoir la durabilité économique et sociale. En 2011, afin de promouvoir et de réaliser la préoccupation prioritaire de DEI pour la justice pour mineurs, DEI-Zimbabwe a également créé un programme de prévention sur la délinquance.

## 2. Les Amériques

- **DEI-Argentine**, dans le cadre de ses activités centrales du programme régional de DEI sur la justice pour mineurs en Amérique latine, a développé des méthodes de collecte de données à la suite des cadres de recherche de ce programme, la conception et la réalisation d'enquêtes sur la justice pour mineurs et leurs droits. DEI-Argentine a également pris de nombreuses mesures socio-éducatives pour les enfants en conflit avec la loi (par exemple la médiation pour les enfants dans les tribunaux, un projet de journalisme pour les adolescents, le soutien aux initiatives constructives de travail, etc, à travers différentes parties du pays), ainsi que des campagnes de sensibilisation et des ateliers pour les parents et les communautés locales sur les questions concernant les adolescents et la violence.
- **DEI-Bolivie** demeure le siège du Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs en Amérique latine et continue de se concentrer sur quatre domaines thématiques clés: la violence domestique, les abus sexuels, les adolescents en conflit avec la loi, et le travail des enfants. Les programmes et activités de DEI-Bolivie sont concentrés dans quatre villes du pays et sont réalisés à travers un large éventail de groupes de jeunes et d'initiatives, notamment des programmes de radio et de télévision sur les droits des enfants, des activités de plaidoyer locales pour les jeunes handicapés; des rassemblements pour les centres d'étudiants sur des sujets aussi divers que l'environnement, la violence des gangs, les handicaps, la prévention de la violence sexuelle, etc; l'activisme et de plaidoyer axé sur le développement durable, l'égalité des droits, et l'enseignement des langues pour les communautés indigènes ; des séances de formation pour les jeunes sur les compétences professionnelles et les petites entreprises; et des séminaires/ le renforcement des capacités pour le gouvernement et des professionnels du judiciaire en vue de créer un système de justice plus fort pour mineurs. En Avril, DEI-Bolivie a organisé une rencontre nationale pour les communautés de jeunes à travers le pays pour partager des projets et des expériences ; il a également co-organisé une rencontre régionale pour les municipalités locales sur le thème de la défense des droits des enfants, le rôle de

la société civile, et la prévention de la violence et, tout au long de l'année, a publié de nombreux bulletins, des fiches techniques, des magazines, et d'autres matériaux sur des questions diverses des droits des enfants en Bolivie.

Site web: [www.dni-bolivia.org](http://www.dni-bolivia.org)

- **DEI-Brésil (ANCED)** a travaillé sur un projet axé sur le droit à la vie qui examine les contextes institutionnels et sociaux dans lesquels les adolescents privés de liberté dans les institutions étatiques socio-éducatives sont victimes d'homicides. Les objectifs de ce projet, menés dans 11 États à travers le pays, sont de diagnostiquer ce phénomène; de planifier des actions dirigées vers l'Etat et la société civile ; d'évaluer l'impact de ces meurtres sur les familles des adolescents et leurs communautés d'origine; de diagnostiquer d'autres violations du droit à la vie dans ces institutions ; et mettre en marche un processus de mobilisation politique et de défense entre les réseaux pertinents.  
Site web: [www.anced.org.br](http://www.anced.org.br)
- **DEI-Canada** a continué de plaider contre un amendement proposé à la Youth Criminal Justice Act ; le nouveau "projet de loi C-4" adopte une approche « stricte » en matière de justice pour mineurs au niveau national, et DEI-Canada souligne de quelle manière cela pourrait endommager la substance de réadaptation des droits des enfants au Canada. La section a présenté un document sur ce sujet au Comité permanent de la Justice et des Droits humains de la Chambre des communes du Canada. D'autres efforts consistent à mettre en évidence et à lutter contre les diverses inégalités systémiques subies par les enfants de la Première Nation (un terme utilisé pour les peuples autochtones de l'Amérique); à défendre les droits d'Omar Khadr, un citoyen canadien adolescent détenu à Guantánamo Bay et qui a refusé la protection juridique offerte par sa citoyenneté; à travailler à son plan visant à réaliser un projet en Ouganda, et à continuer à servir en tant que membre de la Coalition canadienne sur les droits de l'enfant.  
Site Web: [www.dci-canada.org](http://www.dci-canada.org)
- **DEI-Colombie** continue de réaliser des projets sur ses sujets cruciaux: le plaidoyer politique, les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, la violence contre les enfants (en particulier la violence sexuelle), les enfants / jeunes dans les conflits armés, et les enfants / jeunes autochtones. Parmi ses réalisations récentes, on compte la formation / renforcement des capacités de plus de 100 médiateurs dans des contextes de la justice pour mineurs; la sensibilisation de 50 adolescents sur des questions comme l'alcool et l'abus de drogues, le vol, et l'agression; dialogues avec les enseignants des écoles publiques sur les risques du « double discours » (l'inclusion et la tolérance d'une part, la répression et la punition et l'autre) ; le plaidoyer politique et des interventions afin de privilégier la protection des droits des enfants et, plus précisément, pour éviter une diminution de l'âge légal de la responsabilité pénale pour les adolescents ; la gestion des projets tels que « Mécanismes de protection pour les femmes, les enfants et les familles dans la municipalité de Mitu-Vapués," qui met l'accent sur les droits des communautés autochtones dans le cadre d'un projet plus vaste sur les conflits armés dans les zones rurales, et le maintien d'un rôle actif dans COALICO, la coalition Colombienne contre la participation des enfants

et des jeunes dans les conflits armés.

- **DEI-Costa** a actuellement de multiples projets : « Projet Parmi les Amis » (qui soutient le processus de réinsertion sociale pour les 130 mineurs qui avaient été exclus ou qui risquent l'exclusion du système éducatif); le « Projet Nature artistique » (renforçant la participation des adolescents et l'agence en vue de promouvoir et de défendre leurs droits de l'homme dans la vie communautaire); le «Projet aide à la main» (prévention de la traite et l'exploitation sexuelle et aidant à la récupération de ses victimes), le « Projet Alternate Routes» (mis en œuvre à travers toute l'Amérique centrale promouvant des systèmes spécialisés de justice pour mineurs); la participation du Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs; la participation dans le « Renforcement de la marche Globale contre le travail des enfants en Amérique centrale, Mexique et le projet des Caraïbes avec d'autres coalitions nationales» ; le « Projet d'interaction » (encourageant une plus grande protection des adolescents engagés dans le travail domestique contre les abus et l'exploitation); un projet sur « Les adolescents, la violence, et les médias» (développant des outils pour faire face à la relation entre les adolescents et la violence dans les médias nationaux); et la participation dans le « Réseau ANDI sur le projet Communiquer avec respect » (insistant sur les droits des enfants dans les politiques publiques et les médias).  
Site web: <http://www.dnicostarica.org/>
- En 2011, **DEI-Equateur** a réalisé une étude qualitative sur l'état du travail des enfants dans des situations de travail dans les rues et une évaluation diagnostique du travail des enfants dans les domaines de la construction, l'exploitation minière et la maçonnerie. DEI-Equateur a également contribué à plusieurs initiatives de prévention sur le VIH / SIDA pour les jeunes; a collecté et analysé des données sur les délits sexuels commis à l'encontre des enfants et des adolescents dans l'industrie du tourisme, et il est actuellement à mi-chemin à travers la création d'un observatoire sur le fonctionnement du système de justice pour mineurs. En outre, DEI-Equateur travaille en coordination avec le Ministère national de la Justice et avec UNICEF pour mener des activités de formation pour le personnel impliqué dans le système de justice.
- **DEI-Paraguay**, en prévision du premier examen périodique universel du Paraguay (10ème session du Conseil des droits humains de l'ONU), a contribué au rapport national préparé par le gouvernement, ainsi qu'à la production de son propre rapport pour la présentation sur les questions relatives aux droits de l'homme. En collaboration avec l'Institut paraguayen des droits de l'homme, il a aussi produit un rapport mettant l'accent sur les facteurs les plus urgents concernant l'état des droits des enfants au Paraguay, en soumettant une série de recommandations concrètes au gouvernement. DEI-Paraguay continue de se concentrer sur son travail programmatique sur les enfants en conflit avec la loi, et collabore avec le Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs vers la prévention de la violence institutionnelle dans le système de justice pour mineurs du Paraguay.

- **DEI-Uruguay** - un membre actif du Programme régional de DEI sur la justice pour mineurs - a continué de réaliser sa plate-forme en ligne pour l'apprentissage à distance, un projet qui - depuis sa création en 2008 - a formé plus de 750 acteurs largement impliqués dans le système uruguayen de la justice pour mineurs. Le Programme des cours de 2010-2011 était axé sur des mesures alternatives à la privation de liberté; 230 acteurs y ont pris part, dont un grand nombre à partir du système d'éducation formelle, les membres d'organisations sociales, et les différents professionnels d'autres pays d'Amérique du Sud. DEI-Uruguay est également le site de coordination du Comité uruguayen sur les droits de l'enfant, en collaboration avec d'autres institutions centrées sur l'enfant surveillant les centres de détention pour mineurs au niveau local et luttant au niveau national / international contre les violations des droits de l'homme qui se produisent dans le pays. Grâce à son «Projet Outils » il a travaillé à renforcer les mesures socio-éducatives dans le système de justice pour mineurs; les efforts récents comprennent la préparation des rapports individualisés pour les juges sur les cas d'enfants dans le programme afin de fournir des statistiques sur l'impact positif de ces mesures.  
Site web: [www.dniu.org.uy](http://www.dniu.org.uy)

### 3. Asie and Pacifique

- **DEI-Australie** a poursuivi son travail en tant que membre des droits de l'enfant du Groupe de travail en Australie, a récemment participé à la préparation d'un rapport d'ONG au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. En Octobre, le directeur de DEI-Australie a été un des principaux membres de la délégation correspondante à Genève, de même a soutenu le voyage à Genève d'un jeune pour la présentation du rapport. Dans son travail programmatique, DEI-Australie continue de donner la priorité à la situation des enfants et des jeunes autochtones, à la justice pour mineurs, et au traitement de l'état des enfants et des jeunes réfugiés et migrants. Lors de sa réunion générale annuelle en Décembre, la section a ré-approuvé ses objectifs organisationnels et a voté dans un nouveau comité.  
Site Web: [www.dci-au.org](http://www.dci-au.org)
- **SPARC (membre associé de DEI au Pakistan)** a actuellement plus de 50 Comités des droits de l'enfant (CRC) qui effectuent diverses campagnes de sensibilisation à travers cinq provinces du Pakistan et qui ont été renforcés à la suite d'un mécanisme de coordination au niveau du district. Ces CRC fournissent également une aide juridique aux détenus mineurs et une surveillance / suivi des cas de violence contre les mineurs; SPARC a mené des cours de renforcement des capacités pour les CRC sur la protection des enfants et des cas de violence et d'abus sexuels. Dans diverses parties du Pakistan, SPARC a formé la police, des fonctionnaires pénitentiaires et des juges sur les droits de l'enfant et la justice pour mineurs; a préparé du matériel éducatif pour la distribution sur le travail des enfants et le travail en servitude; a publié, lancé et partagé (en anglais et en ourdou) *des observations finales et Recommandations de la CDE* avec les parties prenantes, en plus, a distribué une version adaptée aux clubs des droits de l'enfant et au Parlement des enfants du Pakistan; a consolidé et synthétisé des données existantes sur les pratiques traditionnelles néfastes, et a

mené le plaidoyer pour la réforme juridique en collaboration avec la Commission nationale pour la protection de l'enfance et le Développement et différents ministères et commissions traitant de la justice et la protection sociale. En Septembre, SPARC a présenté un exposé au Comité des droits de l'enfant portant sur les enfants de parents détenus au Pakistan; en 2011 SPARC a également tenu une conférence sur « les formes contemporaines d'esclavage», cherchant à éliminer la pratique du travail des enfants.

Site web: [www.sparcpk.org](http://www.sparcpk.org)

#### 4. Europe

- **DEI-Belgique**, avec d'autres organisations de la coalition nationale de Belgique des ONG des droits de l'enfant, a fourni des données, des préoccupations et des recommandations relatives aux questions des droits de l'enfant prioritaires aux deux rapports publiés en prévision de l'Examen périodique universel de la Belgique au Conseil des droits de l'homme. En Janvier, DEI-Belgique, en collaboration avec IDAY-International, a organisé un atelier de deux jours sur la situation des mineurs privés de liberté en Afrique, en particulier en se concentrant sur leur droit à l'éducation. Dans le même mois, DEI-Belgique (en collaboration avec DEI-SI et du Vice Président de DEI-Europe) a également organisé un séminaire sur la justice pour mineurs en Europe et au Moyen-Orient, en présence de sections de DEI des deux régions. En outre, ensemble avec DEI-France, DEI-Belgique a co-dirigé une coalition d'associations nationales et internationales qui a organisé un tribunal d'opinion en se concentrant sur le cas des enfants étrangers détenus en France en attente d'être rapatriés.

Site web: [www.dei-belgique.be](http://www.dei-belgique.be)

- **DEI-République tchèque (DCI-Tchéquie)** a travaillé par le biais de divers canaux afin de sensibiliser le public au sujet de la CDE, y compris en assistant aux assemblées annuelles de l'Assemblée nationale du Parlement des enfants et des jeunes et en diffusant des publications sur des documents importants relatifs aux droits de l'enfant lors des réunions de jeunes et de rassemblements d'ONG. Avec d'autres ONG, DEI-Tchéquie a contribué à un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la CDE dans le pays et a organisé le 15e séminaire parlementaire sur ce sujet. DEI-Tchéquie administre « ONA », la coalition nationale tchèque pour les droits des enfants, à travers lequel la section recueille des contributions d'autres ONG pour le rapport susmentionné. DEI-Tchéquie a également poursuivi sa coopération à long terme avec l'association des enfants « Duha » (Rainbow), qui gère un système national de la participation des enfants / jeunes parlementaires ; il a également lancé un projet d'échange, en coopération avec l'ONG irlandaise « Service Volontaire International », entre volontaires irlandais et tchèques.

Site web: [www.dci.cz](http://www.dci.cz)

- **DEI-France**, comme mentionné ci-dessus, a co-dirigé (avec DEI-Belgique), une coalition d'associations nationales et internationales pour organiser un tribunal d'opinion, composé d'experts internationaux, pour discuter du cas des enfants



étrangers détenus en France en attente d'être rapatriés.

Site web: [www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)

- **DEI-Italie** a lancé le «Manuale Dignitas», un outil qui établit les orientations et les lignes directrices visant à réduire la vulnérabilité et la promotion des ressources pour les personnes qui recherchent une protection en Italie. Créé dans le cadre des activités du Fonds européen pour les réfugiés, le manuel indique un plan du contenu dirigé vers tous ceux qui travaillent directement ou indirectement pour la réception des réfugiés et des personnes recherchant une protection internationale. DEI-Italie participe également au Projet régional « Daphné III », en particulier contribue au programme « Comblent le fossé de protection pour les enfants séparés en Europe », qui vise à protéger les mineurs non accompagnés à travers diverses institutions de protection dans huit pays européens. En outre, DEI-Italie est impliquée dans la fourniture de l'information, l'analyse et des formations à travers les Centres pour les demandeurs d'asile et des réfugiés (CARA), en soutenant les opérateurs des centres eux-mêmes ainsi que les personnes bénéficiaires, en particulier les mineurs. La section est également active dans les initiatives nationales et des propositions soumises au gouvernement qui mettent l'accent sur les lois de l'immigration italienne.

Site web: [www.defenceforchildren.it](http://www.defenceforchildren.it)

- **DEI-Pays-Bas (EPCAT)** a poursuivi ses multiples initiatives de justice pour mineurs, y compris un projet de recherche sur la détention préventive aux Pays-Bas; une brochure sur les enfants en détention préventive; une formation des droits de l'enfant pour les jeunes agents de probation; un service d'assistance qui fournit des conseils sur la justice pour mineurs; un manuel sur le droit international de la jeunesse; la production de la *Maison*, un magazine pour enfants qui ne résident pas à la maison; et la participation à un groupe de travail sur la question des droits de la vie privée par rapport à l'enregistrement des mineurs dans la base de données nationale d'ADN. Grâce à des collaborations diverses avec les organismes gouvernementaux et d'autres ONG, DEI-Pays-Bas continue à défendre des cas individuels d'enfants en conflit avec la loi; à faire pression pour l'utilisation efficace d'alternatives à la détention et à la déjudiciarisation; à plaider en faveur d'un paragraphe spécial dans la législation concernant les droits de la vie privée et le matériel d'enregistrements de l'ADN, et à fournir un renforcement des capacités aux mineurs en conflit avec la loi. DEI-Pays-Bas a également produit l'article « L'intérêt supérieur de l'enfant », établissant les conditions idéales pour le développement des enfants et la protection; a publié un rapport sur la situation des mineurs en détention provisoire, et se lance sur le projet de Girl Power, qui fonctionne avec trois sections de DEI en Afrique: Sierra Leone, Ghana et Libéria.

Site web: <http://www.defenceforchildren.nl/>

## 5. Moyen-Orient

- **DEI-Palestine** a célébré son 20e anniversaire cette année. Dans le cadre de son action holistique dans le contexte palestinien du changement social, la section a visité de

nombreux gouvernorats des Banque de l'Ouest, en organisant des ateliers pour évaluer leurs besoins et recueillir des ressources; a fait pression et a préconisé l'Autorité palestinienne à intensifier leur soutien à ces communautés en fonction de leur propres priorités; a renforcé la capacité interne, en tenant des formations sur des sujets tels que la CDE, la compréhension approfondie des systèmes de justice pour mineurs, etc. Au niveau local, DEI-Palestine a participé à la Neuvième Conférence nationale des enfants à l'Université An-Najah, reliant des universitaires et les praticiens des droits des enfants et travaillant sur un magazine qui servira comme un outil à cette fin; au niveau régional, il a tenu une réunion à Amman pour les ONG du Yémen, Libye, Egypte, Jordanie et Bahreïn en vue d'encourager de nouvelles sections de DEI et d'élargir le travail régional de justice pour mineurs. DEI-Palestine a travaillé à renforcer le Conseil des enfants nouvellement créé, un groupe d'enfants élus participent activement à la planification de la section et aux programmes. Il a envoyé un représentant au Congrès sur « La détention et la torture contre les mineurs », qui s'est tenu à Rome en mai, afin de discuter de la situation des enfants palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Il a également lancé des rapports « Attachés, les yeux bandés et condamnés: les enfants en détention militaire » et « Voix de Jérusalem-Est: la situation face aux enfants palestiniens », qui mettent l'accent sur la violation des droits des enfants palestiniens, et a continué sa représentation juridique des enfants palestiniens dans les tribunaux militaires israéliens.

Site web: <http://www.dci-palestine.org/>

## **IX. Un aperçu des sources de financement de DEI en 2011**

Tout au long de l'année 2011, les activités de DEI ont continué à être financées par les organismes suivants :

ICCO/Kerk In Actie, Le Ministère des affaires étrangères du Luxembourg, et la Loterie Romande, Solidarité Internationale (Canton de Genève) pour le Plan d'action stratégique sur la justice pour mineurs et pour la Conférence de Kampala.

ONUDC, UNICEF, HCDH, PNUD, Terre des Hommes, PRI, OMCT, and IPJJ pour le bon fonctionnement d'un secrétariat permanent pour le Groupe Interinstitutions sur la justice pour mineurs

Toutes les sections nationales de DEI qui ont fourni des frais d'adhésion pour soutenir le Secrétariat international.